



LE PETIT LAGARDIEN

Numéro 3

mars. 2015

Sommaire :

- Vie Institutionnelle:
- Mot du maire
- Vœux du CMJ et projets
- Une école, un exemple

Dans ce numéro :

Information
sécurité incendie

Horaires
bibliothèque

Rappel dates
élections

Station d'épuration
et école

Etat civil

Règlementation
des feux



Mairie de La Garde Adhémar
mairie.gardeadhemar@wanadoo.fr.

www.la-garde-adhemar.com

Rue Marquis de la Baume
26700 La Garde Adhémar

Horaires d'ouverture :
Du lundi au samedi de 9h à 12h

Tel : 04 75 01 41 09
Fax : 04 75 04 43 44



LE MOT DU MAIRE

Vie Institutionnelle:

Le 15 janvier, avaient lieu les vœux de la municipalité. Ce moment d'échange et de convivialité était l'occasion pour les invités (Le Conseil Municipal de Jeunes et Mme la Conseillère Générale) de s'exprimer.

Les vœux ont été présentés devant une assistance très nombreuse, ainsi que les projets municipaux pour 2015. L'école élémentaire et la nouvelle station d'épuration vont être inaugurées respectivement : le 10 avril et le 5 juin.

Il s'agit également d'achever les travaux en cours, numéroter et nommer les voies et habitations et surtout renforcer le réseau d'eau potable (débit / pression) en créant un nouveau château d'eau.



En mémoire aux attentats du 7 janvier, une minute de silence a été respectée.

Pendant ce moment de recueillement ont été diffusés des dessins réalisés par les enfants de l'école élémentaire.

Victor Splendido, le Maire du CMJ présentait ses vœux ainsi que le travail actif de son équipe municipale .

En projet , la création d'un terrain de foot et la prochaine fête de la musique...

Mme la Conseillère Générale, présidente de notre intercommunalité, Marie Pierre Mouton, soulignait le fait que la nouvelle école de La Garde Adhémar avait été prise en exemple étant devenue un projet emblématique du département...

Au-delà du concours financier Etat /Département, elle soulignait la pertinence de cette réhabilitation par la réappropriation du patrimoine commun.

Un challenge pour nos architectes qui ont créé un lieu de vie où l'on se sent en sécurité tout en évoluant dans sont temps !

Information sécurité incendie

Rappel réglementaire :

A compter du 8 mars 2015, tous les logements devront être équipés d'un Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée (DAAF).

Car environ 800 décès par an ont lieu ,au cours des incendies.

70% des décès surviennent lors d'un incendie nocturne. 70 % des décès sont dus aux fumées. On meurt asphyxié avant d'être brûlé. Equipez-

vous au moins d'un détecteur de fumée conforme à la norme NF EN 14 604 et marquage CE et n'oubliez pas d'informer votre assurance de la mise en place du DAAF.



Elections cantonales
22 et 29 mars 2015
Salle Henri GIRARD
Carte d'identité obligatoire

Bibliothèque 2015:
nouveaux horaires
Mardi:16h-18h
Jeu-di: 16h-18h
Samedi: 10h-12h

Comité Consultatif
Pour dénomination, numérotation des voies et habitations
cherche volontaires.
tel : Fernand Moreno
06.01.33.75.07

LA GARDE ADHEMAR



L'école est finie !!!

Son inauguration aura lieu le 10 avril.

Lors de la cérémonie des vœux Mme M.P Mouton a rappelé que le projet de rénovation de l'école a été salué par le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) et présenté comme un des « **projets remarquables** » dans la Drôme... »



La nouvelle station d'épuration (qui a bénéficié de 70% de subventions) est aujourd'hui en fonction. Son inauguration aura lieu le 5 juin.

En projet : la réalisation d'un nouveau château d'eau indispensable à la commune.

Le risque incendie dans notre village.

En dehors des interventions, de la formation et des entraînements, les sapeurs-pompiers ont comme mission la prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile. C'est dans ce cadre que nous réalisons régulièrement, plusieurs exercices y compris au cœur de notre village. Le centre ancien est très difficilement, voire inaccessible, aux engins de secours. Cela est principalement dû à la configuration et la construction de notre village, mais aussi à tous les éléments pouvant gêner la circulation ainsi que le gabarit des engins d'intervention. Le développement de l'incendie et ses risques ont considérablement évolué et augmenté depuis ces dernières années. Lors de ces exercices en journée, les sapeurs-pompiers mettent plus de 7 minutes en moyenne pour progresser dans la seule voie d'accès au centre du village. Ces minutes ajoutées au temps de mobilisation (domicile, lieu de travail...), d'habillage et de trajet (centre de secours/village) font que les secours peuvent intervenir tardivement. Il ne s'agira plus d'un départ de feu, mais d'un incendie ! Bien que les sapeurs-pompiers de La Garde Adhémar aient connaissance de ces difficultés, cela n'est pas satisfaisant. Un plan et une réglementation de stationnement sont donc, en cours d'étude, pour améliorer la protection des habitants et des biens du centre ancien .

Le Chef de Centre de secours des Sapeurs Pompiers de La Garde Adhémar. A.Trichet



ETAT CIVIL 2014

NAISSANCES

Nahël PELLIN SARKADI
le 15 fév. 2014
Yaëlle BOURTEAU
le 10 avril 2014
Diane COLLY BUTAT
le 24 avril 2014
Selena BARON ROLLAND
28 av. 2014
Léa JUILLERET
le 4 juin 2014
Léane LOUCHE JALIFIER
22 juin 2014
Alexandre DA SILVA
le 29 juillet 2014
Diego EDALEINA
le 25 septembre 2014

MARIAGES

Briec DE CARITAT DE PERUZZIS et Brigitte MOREAU le 15 mai 2014
Jean-Claude BEGOT et Michèle SALEL le 17 mai 2014
Thierry LAFONT et Monique CHATELLET le 30 mai 2014
Bernard BOYER et Muriel BRENIER le 21 juin 2014
Philippe SCHUPP et Laureline TSCHANZ le 28 juin 2014
Thierry BLANC et Catherine VILALTA le 12 juillet 2014
Nathan BOSSA et Nelly JACQUES le 13 septembre 2014
Laëtitia GROSJEAN et Erika PERDRIOL
le 27 septembre 2014

URBANISME & REGLEMENTATION

ARRETE n°2013-0007 du Préfet de la Drôme **Portant réglementation des feux et brûlages A l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel**

Cas général : Afin de préserver la qualité de l'air, le **brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels** des déchets verts, des végétaux coupés ou sur pieds, quelque soit leur teneur en humidité, issus des activités artisanales, industrielles ou commerciales **est interdit**. Est interdite aussi l'incinération des végétaux issus de l'entretien des jardins et des espaces ou domaines publics ou privés.

Déroqation : incinération de végétaux par les agriculteurs et forestiers dans le cadre de leurs activités professionnelles, débroussaillage dans le cadre de la prévention des incendies de forêt, feux réalisés dans le cadre d'évènements festifs et pour des raisons sanitaires, lorsqu'il s'agit de lutter contre les organismes nuisibles par incinération des végétaux ou espèces invasives.